

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 7 mai 2018, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

Mmes et MM. les conseillers	Stéphane Giard	Jean-Luc Nappert
	Julie Bourdon	Jocelyn Dupuis
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Éric Duchesneau
	Robert Vincent	Catherine Baudin

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : la directrice des Services juridiques et greffière, M^e Catherine Bouchard, et le directeur général, M. Michel Pinault.

2018-05-0325

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis, en y apportant les modifications suivantes, à savoir :

- Reporter le point 8.3. intitulé : « Autorisation – Signature de la convention collective 2017-2023 entre la Ville de Granby et le Syndicat national des employés municipaux de Granby », à une séance ultérieure;
- Reporter le point 8.4. intitulé : « Autorisation – Signature de la convention collective 2017-2023 entre la Ville de Granby et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby », à une séance ultérieure;
- Modifier le titre du point 12.3. afin qu'on puisse y lire : « Avis de motion – Règlement décrétant des travaux pour la reconstruction d'infrastructures sur les rues Laval et Horner, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 295 000 \$ et un emprunt de 99 673 \$ »; et
- Modifier le numéro de sommaire décisionnel au point 10.2. afin qu'on puisse y lire : « *TP-2018-007 (5262)* ».

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0326

Première période de questions des citoyens

1. Mmes Marie-France Lagacé et Mia Audet

Mme Marie-France Lagacé, rue Bourget et Mme Mia Audet, rue Laurent, mentionnent avoir participé à l'activité « Cultivez le jour de la Terre » organisée par l'Atelier 19, ayant pour but de sensibiliser la présence de plastique dans les océans. Mme Lagacé fait mention que si les gens remplacent la brosse à dents de plastique pour une en bambou, cela équivaldrait à environ dix-neuf (19) éléphants en plastique jetés de moins dans les océans par année.

Mme Audet poursuit en mentionnant qu'une société leur a donné cent (100) brosses à dents en bambou, dans le but de les distribuer aux dentistes, afin de sensibiliser les gens.

M. le Maire les remercie et applaudit leur démarche visant l'environnement.

2. M. Jean-Jacques Duval

M. Jean-Jacques Duval, 500, montée des Seigneurs, fait mention que les toitures peintes en blanc font une grosse différence et suggère de prendre la peinture apportée à l'Écocentre et de peindre les toits plats de couleur blanche et de donner cette tâche à un travailleur qui doit faire des travaux communautaires, parce qu'il n'a pas payé sa contravention. M. Bonin explique que cette démarche est plus complexe et que c'est un organisme indépendant qui gère les travaux compensatoires.

M. Duval poursuit en suggérant d'enlever la priorité des cyclistes sur les pancartes près d'une traverse piétonnière, puisque les automobilistes laissent passer les cyclistes sur leur vélo. M. Bonin explique que les pancartes sont normées par le ministère des Transports (MTQ) et se dit d'accord avec le fait que le cycliste ne doit plus être sur son vélo s'il désire devenir une priorité à la traverse piétonnière. Il poursuit en mentionnant que les pictogrammes ne reflètent pas la réalité des choses. Il dit qu'une campagne d'informations pourrait être faite afin de remémorer les règles à ce sujet.

M. Duval demande si les moteurs électriques sont autorisés sur le lac Boivin et sinon, pour quelles raisons. M. Bonin répond que non et explique que les moteurs électriques et à essence ne sont pas permis, mais que les moteurs à essence le sont seulement lors de certains événements en particulier. Il mentionne que c'est la présence d'hélices qui est problématique, puisque les plantes aquatiques risquent d'être coupées.

M. Duval soulève la problématique des lumières piétonnières situées aux intersections des rues Denison et Mountain, ainsi que les rues Principale et Mountain, à l'effet que lorsqu'une lumière piétonnière est en marche, toutes les intersections sont bloquées et demande si ces lumières peuvent être séparées. M. le Maire mentionne que ce dossier a déjà été expliqué à plusieurs reprises, et explique que le conseil municipal a voté afin que la sûreté totale soit appliquée à ces intersections. Il poursuit en disant qu'à la base, la conception a été faite ainsi et que nous ne pouvons revenir en arrière.

3. M. Luc Boulanger

M. Luc Boulanger, 619, place Youville, dit être venu plusieurs fois l'année dernière afin de demander que la lumière située à l'intersection des rues Principale et Johnson soit enlevée et remarque que cette dernière n'y est plus. Il désire remercier Julie Bertrand, greffière adjointe aux Services juridiques, cette dernière l'ayant informé du processus suivi concernant les demandes au Comité de circulation.

M. Boulanger demande au maire si, dans son mandat actuel, il est prévu que la circulation soit plus fluide et moins désuète. M. Bonin répond qu'il entend souvent des critiques concernant la circulation. Il mentionne que la Ville investit entre 12 et 15 millions de dollars dans le système routier et explique que la population a augmenté, ce qui fait en sorte qu'il n'y a pas de technologie miracle pour améliorer l'attente à certains endroits. Il poursuit en disant qu'il existe des alternatives, soit la mobilité active qui devient de plus en plus populaire pour les déplacements et dit que c'est

impossible d'absorber le tout, puisque la population est de plus en plus grandissante.

M. Boulanger dit avoir discuté avec M. Robert Riel concernant les feux de circulation et à l'effet que plusieurs de ces feux sont désuets, soit sans capteur et donne l'exemple des intersections des rues Cowie et Robinson, ainsi que Cowie et Saint-Charles. Il suggère que les feux, considérés désuets, se mettent à clignoter après 19 h, afin que les automobilistes procèdent à un arrêt obligatoire, ce qui serait plus écologique. M. Bonin mentionne que chaque demande doit être étudiée par le Comité de circulation, ainsi que par le conseil municipal par la suite, afin d'apporter la sécurité au public.

M. Boulanger dit avoir remarqué qu'à l'intersection de la rue Principale et l'entrée de la résidence Riverain, la lumière des piétons s'active toute seule, sans même avoir de piéton. M. le Maire dit avoir expliqué à M. Duval juste avant que cette lumière fait partie des autres intersections reliant le pont Patrick-Hackett, donc lorsqu'il y a des piétons, lesdites lumières sont bloquées et mentionne que l'infrastructure est faite ainsi.

M. Robert Riel intervient en mentionnant que la demande à l'effet que les feux de circulation deviennent « clignotants » après 19 h a été étudiée au Québec et que normalement, lorsqu'un feu de circulation se met en mode « clignotant », c'est parce qu'il est défectueux. M. Riel fait mention que cela engendrerait plus d'accidents.

M. Boulanger dit avoir demandé à M. Riel s'il pouvait assister aux rencontres du Comité de circulation en tant qu'observateur. M. Bonin répond que ce n'est pas possible, puisqu'il y a des spécialistes qui font partie de ce comité, lesquels apportent les recommandations et que le représentant citoyen est M. Riel.

2018-05-0327

Approbation des procès-verbaux des 9 et 16 avril 2018

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les lundis 9 et 16 avril 2018 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice des Services juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les lundis 9 et 16 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0328

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2018-80089 – 66 et 74, rue Court et 67, rue du Centre – Lots numéros 1 010 495, 1 010 496 et 1 010 504, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-087, transmettant la résolution numéro 180410-03 du Comité consultatif d'urbanisme;

Mme la conseillère Catherine Baudin explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par Mme Isabelle Gauthier, architecte pour la compagnie MUUK architecture inc. et mandataire pour le propriétaire, pour les immeubles situés aux 66 et 74, rue Court et 67, rue du Centre;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE Mme Isabelle Gauthier, architecte pour la compagnie MUUK architecture inc. et mandataire pour le propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour les immeubles situés aux 66 et 74, rue Court et 67, rue du Centre, à Granby, portant les numéros de lots 1 010 495, 1 010 496 et 1 010 504, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 180410-03, en date du 10 avril 2018, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. le nombre de cases proposé pour le projet respecte de peu la Règlementation en matière de stationnement;
2. la demande est jugée mineure; et
3. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 21 avril 2018, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2018-80089 pour les propriétés situées aux 66 et 74, rue Court et 67, rue du Centre, portant les numéros de lots 1 010 495, 1 010 496 et 1 010 504, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser un bâtiment principal jusqu'à 1,07 mètre de la ligne latérale de terrain et jusqu'à 0,75 mètre de la ligne arrière de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que les normes sont respectivement établies à 4 et 3 mètres, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M. Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, sous le numéro 9002 de ses minutes, dossier 8245, en date du 28 mars 2018, le tout aux conditions suivantes :

- que les murs dont l'implantation est dérogatoire soient végétalisés; et
- qu'un arbre à moyen déploiement soit planté avec un aménagement paysager dans les îlots prévus dans le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0329

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2018-80091 – 66 et 74, rue Court et 67, rue du Centre – Lots numéros 1 010 495, 1 010 496 et 1 010 504, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-088, transmettant la résolution numéro 180410-04 du Comité consultatif d'urbanisme;

Mme la conseillère Catherine Baudin explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par Mme Isabelle Gauthier, architecte pour la compagnie MUUK architecture inc. et mandataire pour le propriétaire, pour les immeubles situés aux 66 et 74, rue Court et 67, rue du Centre;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE Mme Isabelle Gauthier, architecte pour la compagnie MUUK architecture inc. et mandataire pour le propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour les immeubles situés aux 66 et 74, rue Court et 67, rue du Centre, à Granby, portant les numéros de lots 1 010 495, 1 010 496 et 1 010 504, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 180410-04, en date du 10 avril 2018, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. la proposition rend le futur bâtiment moins imposant pour le voisinage, comparativement à un bâtiment comptant plus de superficies en deux (2) étages, considérant qu'il serait possible de construire le bâtiment entièrement sur deux (2) étages;
2. la demande est jugée mineure; et
3. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 21 avril 2018, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2018-80091 pour les propriétés situées aux 66 et 74, rue Court et 67, rue du Centre, portant les numéros de lots 1 010 495, 1 010 496 et 1 010 504, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à une partie du bâtiment principal d'un étage représentant 58,3 % de la superficie totale du bâtiment principal, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 50 % maximum, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M. Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, sous le numéro 9002 de ses minutes, dossier 8245, en date du 28 mars 2018, le tout conditionnellement à ce que la demande de dérogation mineure numéro 2018-80089 formulée dans le cadre du même projet soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0330 **Dépôt – Rapport financier 2017 consolidé – Ville de Granby – Rapport de l'auditeur – Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT)**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-078;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de l'auditeur indépendant, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, et le rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des finances;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de déposer le rapport financier 2017 de la Ville de Granby ainsi que les rapports de l'auditeur, préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

d'autoriser le trésorier à publier les états financiers 2017 de la Ville de Granby sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

d'augmenter le fonds de roulement de 2 000 000 \$ afin de porter ce fonds à 12 000 000 \$;

de payer comptant les programmes d'*AccèsLogis Québec* de l'Office municipal d'habitation (OMH) – 98 logements de la rue St-Jacques, pour un montant de 1 100 000 \$ et le projet de La Passerelle sur la rue St-Charles, pour un montant de 310 000 \$;

de réserver la somme de 1 200 000 \$ pour les travaux du stationnement du Centre aquatique et du Centre sportif Léonard-Grondin;

de réserver la somme de 200 000 \$ pour les travaux du stationnement du Pavillon Notre-Dame;

le tout à même le surplus libre; et

d'autoriser un transfert budgétaire pour la somme de 4 810 000 \$ du surplus libre au surplus réservé.

Le solde de 3 190 000 \$ sera conservé dans le surplus libre pour des projets qui émaneront de la planification stratégique.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0331 **26^e Gala Méritas – J'entreprends la relève – Jeunes entreprises de la Haute-Yamaska – 1^{er} juin 2018 – Domaine de l'Artisan – Partenariat**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Mairie, sous le numéro M-2018-004;

CONSIDÉRANT le 26^e Gala méritas, *J'entreprends la relève*, organisé par l'organisme Jeunes entreprises de la Haute-Yamaska, lequel sera tenu le 1^{er} juin 2018, au Domaine de l'Artisan à Brigham;

CONSIDÉRANT QUE cet événement se veut une occasion de souligner l'implication et de récompenser les jeunes entrepreneurs, les bénévoles et les enseignants qui oeuvrent depuis plusieurs mois à la réalisation de leurs projets;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de devenir partenaire du 26^e Gala méritas et d'autoriser une aide financière au montant de 500 \$, payable à même le fonds d'administration tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 214-2018, en date du 3 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0332

Décret de travaux – Ordres de changements numéros 06r1, 40, 42, 45 et 46 – Travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame, lot 3 construction – Contrat numéro 192/2017 – Céleb construction Itée

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projets, sous le numéro BP-2018-018;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 192/2017 adjugé à Céleb construction Itée par la résolution numéro 2017-09-0870 pour les travaux de construction de l'église Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif des ordres de changements au 1^{er} mai 2018 (06r1, 40, 42, 45 et 46).

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de décréter des travaux supplémentaires au contrat de construction de l'église Notre-Dame numéro 192/2017;

d'accepter les ordres de changements numérotés 06r1, 40, 42, 45 et 46 concernant des quantités ajoutées ou retranchées au bordereau de soumission et des travaux supplémentaires ou autres réalisés au contrat numéro 192/2017, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire numéro BP-2018-018 et entraînant une dépense supplémentaire de 15 413,04 \$ plus taxes, payable à même les fonds des dépenses en immobilisations et d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 200-2018, en date du 1^{er} mai 2018; et

d'autoriser un transfert budgétaire pour la somme de 15 413,00 \$ du surplus au projet 90675.11.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0333

Décret de travaux – Ordre de changements numéro 1 – Centre aquatique de Granby – Contrat numéro 191/2017 – Entreprise de construction T.E.Q. inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projets, sous le numéro BP-2018-016;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 191/2017 adjugé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. par la résolution numéro 2017-09-0869 pour les travaux de construction du Centre aquatique;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif de l'ordre de changements numéro 1 en annexe au sommaire numéro BP-2018-016;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de décréter des travaux supplémentaires au contrat numéro 191/2017 pour la construction du Centre aquatique; et

d'accepter l'ordre de changements numéro 1 concernant des travaux supplémentaires ou autres réalisés au contrat numéro 191/2017, le tout comme décrit au long en annexe au sommaire numéro BP-2018-016 et entraînant un crédit de 13 415,78 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0334

Décret de travaux – Avis de changements numéro 002 – Mise aux normes du barrage du lac Boivin – Contrat numéro 170/2017 – Construction injection E.D.M. inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projets, sous le numéro BP-2018-019;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 170/2017 adjugé à Construction injection E.D.M. inc. par la résolution numéro 2017-07-0646 pour la mise aux normes du barrage du lac Boivin;

CONSIDÉRANT l'avis de changements numéro 02, document ACH-002;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de décréter des travaux supplémentaires au contrat numéro 170/2017 pour la mise aux normes du barrage du lac Boivin avec Construction injection E.D.M. inc.; et

d'accepter l'avis de changements numéro 02 concernant des quantités ajoutées ou retranchées au bordereau de soumission et des travaux supplémentaires ou autres réalisés au contrat numéro 170/2017, le tout tel que décrit au document ACH-002 en pièce jointe au présent sommaire numéro BP-2018-019, entraînant une dépense supplémentaire de 115 046,00 \$ plus taxes, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 207-2018, en date du 2 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0335

Réception provisoire – Mise aux normes du barrage du lac sur la Montagne – Contrat numéro 138/2017 – Bertrand Ostiguy inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de bureau de projets, sous le numéro BP-2018-017;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accepter un changement entraînant une réduction de 1 500 \$, plus les taxes applicables, concernant un travail retranché au contrat numéro 138/2017 conclu entre la Ville de Granby et Bertrand Ostiguy inc.;

d'accepter, en date du 18 avril 2018, la réception provisoire des travaux pour la mise aux normes du barrage du lac sur la Montagne, contrat numéro 138/2017; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux à la suite du contrat numéro 138/2017 conclu entre la Ville de Granby et Bertrand Ostiguy inc.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0336

Règlement d'emprunt numéro 0733-2017 – Décret de travaux

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-059;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 0733-2017 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues, de réseaux, de bâtiment et d'équipements, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 13 783 000 \$ et un emprunt de 12 195 000 \$.

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un règlement adopté suivant le 2^e alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, aux termes de la *Loi sur les travaux municipaux*, de décréter certains travaux municipaux décrits dans ledit Règlement numéro 0733-2017;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de décréter, conformément à la *Loi sur les travaux municipaux*, divers travaux municipaux, lesquels sont prévus à l'Annexe B dudit Règlement numéro 0733-2017, notamment :

des travaux d'infrastructures :

- Reconstruction des réseaux d'égout, d'eau potable et de voirie – Rue Gill (de Principale à du Parc);
- Réhabilitation du réseau d'eau potable;
- Interventions ponctuelles égouts : réhabilitation d'égouts et source de captage;
- Acquisition d'un logiciel et balancement hydraulique;
- Inspection TV;
- Modélisation du réseau d'égout;
- Prolongement des réseaux boul. Industriel;
- Réfection de chaussée;
- Voirie du 11^e Rang (de la Route 137 à 2 500 mètres vers l'est);

- Aménagement Place Johnson Centre-Ville;
- Diverses réfections de trottoirs;
- Aménagements mobilité active et circulation;
- Pulvérisation et asphaltage de rues;
- Honoraires professionnels pour prolongement – Rue du Luxembourg, de Omer-Deslauriers à Bousquet.

des travaux divers, sur bâtiments et achats d'équipements :

- Achat d'une soufflante;
- Remplacement de nos appareils respiratoires – Incendie;
- Réfection bassin 1, 2, 4 et 5 – Centre sportif Léonard-Grondin (toiture);
- Modifications de 5 camions 10 roues;
- Achat et installation de compteurs d'eau résidentiels et ICI;
- Restauration couverture – Hôtel de ville (partie avant);
- Modification tuyauterie réfrigération – Aréna;

de modifier le Règlement numéro 0733-2017 afin de supprimer le projet du prolongement – Rue Arthur-Danis (Bassin B et chemin d'accès) ainsi que le montant autorisé de 853 000 \$ de l'emprunt. Le Règlement numéro 0733-2017 n'est pas autrement modifié.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0337

Commission municipale du Québec – Demande d'exemption de taxes foncières municipales – Carrefour jeunesse-emploi des Cantons-de-l'Est – Avis favorable

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-055;

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière soumise le 27 mars 2018 à la Commission municipale du Québec par l'organisme Carrefour jeunesse-emploi des Cantons-de-l'Est pour l'activité exercée;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de signifier à la Commission municipale du Québec que le conseil municipal donne un avis favorable à la demande d'exemption des taxes foncières formulée par le Carrefour jeunesse-emploi des Cantons-de-l'Est pour l'activité exercée à l'adresse suivante, à savoir :

- 425, rue Cabana;

et que la résolution soit transmise à la Commission municipale du Québec, conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0338

Entente – Marché public de Granby et région – Renouvellement – Saison 2018

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-018;

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la Ville de Granby et le Marché public de Granby et région en date du 11 octobre 2016, pour la saison estivale 2016, laquelle peut être renouvelée d'année en année;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'administration du Marché public de Granby et région datée du 16 janvier 2018, laquelle demande à la Ville de Granby de renouveler ladite entente pour la saison 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de renouveler l'entente signée entre la Ville de Granby et le Marché public de Granby et région, pour une durée d'une (1) saison, laquelle débutant le 1^{er} juin 2018 et se terminant le 29 octobre 2018, aux mêmes conditions prévues à ladite entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2018-018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0339

Autorisation de signature – Entente d'aide mutuelle – Services des incendies – Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2018-057;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2006, des ententes d'aide mutuelle ont été conclues avec la Ville de Granby et la Municipalité de Roxton Pond, la Municipalité du Canton de Shefford, la Ville de Waterloo et la Ville de Bromont, permettant d'accroître de façon importante la capacité d'intervention en secteur rural et non protégé (dépourvu de bornes d'incendie);

CONSIDÉRANT QUE toutes les interventions faites avec la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford se sont faites en l'absence d'entente formelle entre la Ville et ladite municipalité, ce qui rend la situation inconfortable sur le plan juridique, en plus d'occasionner des coûts importants à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser la signature d'une entente d'aide mutuelle entre la Ville de Granby et la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, relative à l'établissement d'un plan mutuel pour la protection contre l'incendie, le tout suivant les termes et conditions prévus au projet d'entente joint au sommaire numéro SJ-2018-057.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 25 mars au 1^{er} mai 2018, soit :

- les comptes pour la période du 4 avril au 1^{er} mai 2018, pour la somme de 8 558 771,20 \$, et
- les salaires pour la période du 25 mars au 21 avril 2018 pour la somme de 1 295 137,22 \$

pour un total de 9 853 908,42 \$, soit déposée, et

de ratifier l'engagement financier excédant l'année financière en cours suivant :

1. Contrat de maintenance pour tape backup, série 78K4266 – Hôtel de Ville
Réf. : 114/2018 – C2018-528
Du 23 avril 2018 au 22 avril 2019
Fournisseur : Microage inc.
Dépense annuelle, taxes incluses 2 505,31 \$
2. Renouvellement de licences VEEAM, backup – Hôtel de ville
Réf. : 118/2018 – C2018-537
Du 14 juin 2018 au 13 juin 2019
Fournisseur : Microage inc.
Dépense annuelle, taxes incluses 9 864,86 \$
3. Renouvellement de contrat d'entretien de la plieuse-inséreuse – Cour municipale
Réf. : 123/2018 – C2018-554
Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018
Fournisseur : Buropro Citation
Dépense annuelle, taxes incluses 1 106,06 \$
4. Contrat d'entretien de trois surfaceuses – Aréna – 3 ans
Réf. : 129/2018 – C2018-570
Du 1^{er} novembre 2018 au 30 juin 2021
Fournisseur : Robert Boileau inc.
Dépense annuelle estimée, taxes incluses 4 123,54 \$
5. Entretien annuel, copieur XKP515922 – Bureau SPGT
Réf. : 067/2014
Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021
Fournisseur : Xerox
Dépense annuelle 2018, taxes incluses 1 132,25 \$
Dépense annuelle 2019, taxes incluses 5 318,75 \$
Dépense annuelle 2020, taxes incluses 9 927,06 \$
Dépense annuelle 2021, taxes incluses 4 321,11 \$
Dépense totale..... 20 699,17 \$

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 213-2018, 001-2019, 001-2020 et 001-2021, en date du 3 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0342

Adjudication d'une émission d'obligations de 4 542 000 \$ – 23 mai 2018 – Règlements 0288-2010, 0309-2011, 0316-2011, 0352-2012, 0440-2013 et 0654-2016 – Financière Banque Nationale inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-095;

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 0288-2010, 0309-2011, 0316-2011, 0352-2012, 0440-2013 et 0654-2016, la Ville de Granby souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Granby a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 mai 2018, au montant de 4 542 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

222 000 \$	2,00000 %	2019
229 000 \$	2,25000 %	2020
236 000 \$	2,45000 %	2021
243 000 \$	2,60000 %	2022
3 612 000 \$	2,70000 %	2023

Prix : 98,72600

Coût réel : 2,97378 %

2. MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

222 000 \$	1,90000 %	2019
229 000 \$	2,25000 %	2020
236 000 \$	2,40000 %	2021
243 000 \$	2,60000 %	2022
3 612 000 \$	2,70000 %	2023

Prix : 98,66200

Coût réel : 2,98633 %

3. VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

222 000 \$	2,00000 %	2019
229 000 \$	2,25000 %	2020
236 000 \$	2,35000 %	2021
243 000 \$	2,55000 %	2022
3 612 000 \$	2,70000 %	2023

Prix : 98,64700

Coût réel : 2,98690 %

4. VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

222 000 \$	2,05000 %	2019
229 000 \$	2,25000 %	2020

236 000 \$	2,40000 %	2021
243 000 \$	2,55000 %	2022
3 612 000 \$	2,70000 %	2023

Prix : 98,62580

Coût réel : 2,99441 %

5. CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE

222 000 \$	2,00000 %	2019
229 000 \$	2,25000 %	2020
236 000 \$	2,50000 %	2021
243 000 \$	2,65000 %	2022
3 612 000 \$	2,70000 %	2023

Prix : 98,59300

Coût réel : 3,01022 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 542 000 \$ de la Ville de Granby soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le trésorier ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0343

Concordance – Prolongation – Courte échéance – Émission d'obligations – 23 mai 2018

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-095;

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Granby souhaite

émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 542 000 \$ qui sera réalisé le 23 mai 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts n ^{os}	Pour un montant de \$
0309-2011	1 639 000 \$
0352-2012	1 039 100 \$
0316-2011	181 000 \$
0288-2010	357 900 \$
0440-2013	268 650 \$
0654-2016	1 056 350 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 0288-2010, 0309-2011, 0316-2011, 0352-2012, 0440-2013 et 0654-2016, la Ville de Granby souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Granby avait, le 22 mai 2018, un emprunt au montant de 3 217 000 \$, sur un emprunt original de 4 077 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 0288-2010, 0309-2011, 0316-2011 et 0352-2012;

ATTENDU QUE, en date du 22 mai 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 23 mai 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 0288-2010, 0309-2011, 0316-2011 et 0352-2012;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 mai 2018;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 mai et le 23 novembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le

protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE GRANBY DE LA HAUTE YAMASKA
450, RUE PRINCIPALE
GRANBY (QUÉBEC) J2G 2X1

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier ou la trésorière adjointe. La Ville de Granby, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 0288-2010, 0309-2011, 0316-2011, 0352-2012, 0440-2013 et 0654-2016 soit plus court que celui originalement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 mai 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 23 mai 2018, le terme original des règlements d'emprunts numéros 0288-2010, 0309-2011, 0316-2011 et 0352-2012, soit prolongé de 1 jour.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0344

Contribution de la Ville de Granby – Projet de 98 logements sociaux – Rue Saint-Jacques – Société d'habitation du Québec (SHQ) – Office municipal d'habitation de Granby (OMH) – Modification de la résolution numéro 2018-03-0152

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances sous le numéro SF-2018-098;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de modifier la résolution numéro 2018-03-0152 afin d'autoriser le versement de l'aide financière par un paiement comptant de 1 100 000 \$ au lieu d'un crédit de taxe sur vingt-cinq (25) ans, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 195-2018, en date du 26 avril 2018; et

d'autoriser un transfert budgétaire pour la somme de 1 100 000 \$ du surplus réservé au projet OMH.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0345 **Adjudication du contrat numéro 001/2018 – Acquisition et implantation d'un logiciel de constats d'infraction – ACCEO Solutions inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-037;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'adjuger le contrat numéro 001/2018 pour l'acquisition et l'implantation d'un logiciel de constats d'infraction, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères de qualité et de prix, ACCEO Solutions inc., pour un montant total, taxes incluses, de 99 585,60 \$, payable à même le fonds de roulement, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 202-2018, en date du 2 mai 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 23 janvier 2018, à l'addenda n° 1 en date du 8 février 2018 et à l'addenda n° 2 en date du 12 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0346 **Adjudication du contrat numéro 029/2018 – Fourniture et chargement d'enrobés bitumineux – Sintra inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-084;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'adjuger le contrat numéro 029/2018 pour la fourniture et le chargement d'enrobés bitumineux pour la période du 8 mai au 30 novembre 2018, au plus bas soumissionnaire conforme, en tenant compte du coût de revient unitaire à la tonne métrique, incluant la taxe de vente provinciale et le transport effectué par les employés municipaux, Sintra inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 1 209 307,05 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 209-2018, en date du 2 mai 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 19 mars 2018 et à l'addenda n° 1 en date du 12 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0347 **Adjudication du contrat numéro 032/2018 – Marquage routier – Lignco Sigma inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-089;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'adjuger le contrat numéro 032/2018 pour des travaux de marquage routier sur différentes rues, au plus bas soumissionnaire conforme, Lignco Sigma inc., pour un montant total, taxes incluses, de 88 523,35 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro

204-2018, en date du 2 mai 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 13 mars 2018, à l'addenda n° 1 en date du 6 avril 2018 et à l'addenda n° 2 en date du 10 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0348

Adjudication du contrat numéro 063/2018 – Fourniture de contrôleurs pour panneaux d'affichage – Les Enseignes Perfection inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-076;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'adjuger le contrat numéro 063/2018 pour la fourniture de contrôleurs pour panneaux d'affichage, au plus bas soumissionnaire conforme, Les Enseignes Perfection inc., pour un montant total, taxes incluses, de 27 203,09 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 203-2018, en date du 2 mai 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 2 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0349

Adjudication du contrat numéro 072/2018 – Services professionnels en architecture – Préparation d'une étude préliminaire pour les travaux de rénovation du bâtiment des travaux publics – Caroline Denommée, architecte inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-057;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'adjuger le contrat numéro 072/2018 pour les services professionnels en architecture pour la préparation d'une étude préliminaire relativement aux travaux de rénovation du bâtiment des travaux publics, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères de qualité et de prix, Caroline Denommée, architecte inc., pour un montant total, taxes incluses, de 47 714,63 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 201-2018, en date du 2 mai 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 28 février 2018 et à l'addenda n° 1 en date du 12 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0350

Adjudication du contrat numéro 088/2018 – Services professionnels – Auscultation du réseau routier et trottoirs – SNC-Lavalin GEM Québec inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-085;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard

appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'adjuger le contrat numéro 088/2018 pour la réalisation d'un mandat de services professionnels pour l'auscultation du réseau routier et de trottoirs, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères de qualité et de prix, SNC-Lavalin GEM Québec inc., pour un montant total, taxes incluses, de 94 281,80 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 216-2018, en date du 4 mai 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 19 mars 2018 et à l'addenda n° 1 en date du 5 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0351

Adjudication du contrat numéro 089/2018 – Réhabilitation de conduites d'eau potable par alésage et chemisage – Rues St-Gabriel et Moreau – Sanexen Services Environnementaux inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-088;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'adjuger le contrat numéro 089/2018 pour la réhabilitation de conduites d'eau potable par alésage et chemisage sur les rues St-Gabriel et Moreau, au plus bas soumissionnaire conforme, Sanexen Services Environnementaux inc., pour un montant total, taxes incluses, de 465 809,72 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 215-2018, en date du 4 mai 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 27 mars 2018, à l'addenda n° 1 en date du 4 avril 2018 et à l'addenda n° 2 en date du 12 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0352

Adjudication du contrat numéro 090/2018 – Fourniture de fûts, consoles et luminaires – Divers projets – Lumen, division de Sonepar Canada inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-092;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'adjuger le contrat numéro 090/2018 pour la fourniture de fûts, consoles et luminaires pour divers projets, au plus bas soumissionnaire conforme, Lumen, division de Sonepar Canada inc., pour un montant total, taxes incluses, de 35 836,56 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 205-2018, en date du 2 mai 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 20 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0353 **Adjudication du contrat numéro 093/2018 – Réfection de chaussée et trottoirs rue Saint-André Ouest – Pavages Maska inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-090;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'adjuger le contrat numéro 093/2018 pour des travaux de réfection de chaussée et trottoirs sur la rue Saint-André Ouest, au plus bas soumissionnaire conforme, Pavages Maska inc., pour un montant total, taxes incluses, de 670 419,87 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 208-2018, en date du 2 mai 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 23 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0354 **Adjudication du contrat numéro 107/2018 – Nettoyage et inspection télévisée des réseaux d'égout – Enviro5 inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-093;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'adjuger le contrat numéro 107/2018 pour le nettoyage et l'inspection télévisée des réseaux d'égout, au plus bas soumissionnaire conforme, Enviro5 inc., pour un montant total, taxes incluses, de 129 973,49 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 211-2018, en date du 3 mai 2018, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 4 avril 2018 et à l'addenda n° 1 en date du 12 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0355 **Approbation des critères – Service de procureur en matière de procédures civiles – Dossier numéro 122/2018**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-096;

CONSIDÉRANT le mandat requis de services professionnels de procureur en matière de procédures civiles;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* rend obligatoire l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération des offres pour l'adjudication de contrats de services professionnels dont la valeur excède 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les services requis sont des services professionnels à exercice exclusif;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay

appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants pour le mandat de services professionnels de procureur en matière de procédures civiles :

- Présentation du soumissionnaire (cabinet)	10 points
- Expérience du soumissionnaire	30 points
- Expertise du soumissionnaire dans le domaine des lois régissant les municipalités	20 points
- Compétence et expérience de l'avocat associé responsable	30 points
- Organigramme	5 points
- Qualité de l'offre de service	5 points
Total	100 points

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0356

Mandat de 5 ans à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat regroupé de sel à déglçage – Chlorure de sodium – Dossier numéro 111/2018

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2018-082;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal du Québec* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Robert Riel

QUE la Ville de Granby confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023, représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Granby devra faire parvenir une résolution de son conseil municipal à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Ville de Granby confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire à ses activités, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

QUE la Ville de Granby confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Granby s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Granby s'engage à lui fournir les quantités de produits dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Ville de Granby reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec;

le tout pour une dépense estimée annuelle de 500 000 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 210-2018, 001-2019, 001-2020, 001-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 3 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0357

Mouvements de main-d'œuvre – 7 avril au 28 mai 2018 – Embauche – Mme Marianne Julien, technicienne en urbanisme, niveau 1, Service de la planification et de la gestion du territoire – Embauche – Mme Gabrielle Robert, cadre permanent de chargée de projets, division environnement, Service de la planification et de la gestion du territoire – Nomination – M. Alexandre Chagnon, opérateur de pelle excavatrice classe A, Service des travaux publics – Nomination – M. Norman Proulx, contremaître, division voirie égouts et aqueduc, Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines et des communications, sous le numéro RH-2018-019, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser et de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 7 avril au 28 mai 2018, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire

et contractuel, le tout tel que plus au long spécifié au sommaire numéro RH-2018-019 et ses annexes, pour valoir comme si au long récité; et

pour ce qui est du personnel régulier :

1. d'autoriser l'embauche de madame Marianne Julien au poste de technicienne en urbanisme – niveau 1, le 8 mai 2018. Cette embauche vise à pourvoir le poste laissé vacant à la suite de la nomination de madame Marie-Lou Asselin. Madame Julien devra compléter une période de probation d'une durée de 6 mois, laquelle devra être réalisée à la satisfaction de la direction du Service de la planification et de la gestion du territoire;
2. d'autoriser l'embauche de madame Gabrielle Robert au poste cadre permanent de chargée de projets de la division environnement, en date du 8 mai 2018. Le tout fait suite à une recommandation adressée au Comité des finances et des ressources humaines lors de la rencontre du 18 avril 2018;
3. d'autoriser la nomination de monsieur Alexandre Chagnon au poste d'opérateur de pelle excavatrice classe A, à compter du 8 mai 2018. Cette nomination fait suite au départ à la retraite de monsieur Serge Laliberté. Cette embauche est conditionnelle à la réussite d'une période de probation de 30 jours ouvrables, à la satisfaction de la direction du Service des travaux publics. Le tout fait suite à une recommandation du Comité de finances et des ressources humaines lors de la rencontre du 18 avril 2018;
4. d'autoriser la nomination de monsieur Norman Proulx au poste de contremaître de la division voirie égouts et aqueduc du Service des travaux publics en date du 8 mai 2018. Cette nomination sera assujettie à une période de probation de 6 mois qui devra être réalisée à la satisfaction de la direction du Service des travaux publics;

à la suite de cette nomination, un remaniement des postes de contremaître sera réalisé afin de nommer monsieur François Lussier au poste de contremaître, division voirie, alors que monsieur Norman Proulx occupera le poste de contremaître à la division égouts et aqueduc du Service des travaux publics;
5. dans le cadre de la réorganisation du Service des ressources humaines et des communications, il y aurait lieu de procéder au remaniement des descriptions d'emplois, au changement de titre d'emploi de madame Elizabeth Garneau pour un poste de conseillère, relevant directement de la directrice et à l'augmentation des heures de travail des deux employées non syndiquées du service, passant de 35 heures à 37,5 heures par semaine. Le tout fait suite à une recommandation du comité des finances et des ressources humaines lors de la rencontre du 18 avril dernier; et
6. d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines et des communications ainsi que le directeur du Service des travaux publics à signer la lettre d'entente relative à un employé col bleu victime d'un accident de travail causant des limitations permanentes, laquelle est jointe au sommaire numéro RH-2018-019.

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 206-2018, en date du 3 mai 2018.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0358

Mesure disciplinaire – Pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines et des communications, sous le numéro RH-2018-020, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT la recommandation du service concerné;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines et des communications a eu l'occasion d'étudier ce dossier et considère que cette mesure est fondée et tient compte des circonstances pertinentes à cette affaire;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser la suspension de l'employé concerné pour deux (2) jours ouvrables sans solde et sans droit au rappel ni au temps supplémentaire, les dates de suspension devant être déterminées par la direction du Service des incendies.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0359

Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – PIIA-3, 344, rue Principale, 2018-0203 – PIIA-4, 177, rue Empire, 2018-0543 – PIIA-5, 130-132, rue Dufferin, 2018-0503 – PIIA-6, 80, rue Drummond, 2018-0400 – PIIA-8, 42, rue Mountain, 2018-0356 – PIIA-12, 630, rue Bernard, 2018-0441 – PIIA-13, 535, rue Principale, 2018-0462 – PIIA-15, 608, rue Bauhaus, 2018-0388 – PIIA-17, 68, rue Quévillon, 2013-2354 – PIIA-17, 98, rue Quévillon, 2018-0279 – PIIA-20, 99, rue du Mont-Brome, 2018-0307 – PIIA-20, 331 à 337, rue du Mont-Brome, 2017-2991 – PIIA-20, 368 à 382, rue du Mont-Brome, 2018-0418 – PIIA-20, 368 à 382, rue du Mont-Brome, 2018-0552 – PIIA-20, 375 à 381, rue du Mont-Brome, 2018-0290 – PIIA-20, 410 à 420, rue du Mont-Brome – PIIA-20, 410 à 420, rue du Mont-Brome, 2018-0510 – PIIA-20, 374 à 380, rue du Mont-Saint-Bruno, 2018-0291 – PIIA-20, 292, rue du Mont-Saint-Grégoire, 2018-0371 – PIIA-30, 3 à 7, rue Court, 2018-0516 – PIIA-30, 535, rue Principale, 2018-0463 – PIIA-32, 156, rue des Commissaires, 2018-0544 – PIIA-32, 158, rue des Commissaires, 2018-0545 – PIIA-32, 167, rue des Commissaires, 2018-0277 – PIIA-32, 169, rue des Commissaires, 2018-0278 – PIIA-32, 240, rue des Écoliers, 2018-0538 – PIIA-32, 247, rue des Écoliers, 2018-0536 – PIIA-32, 267, rue des Écoliers, 2018-0535 – PIIA-32, 245, rue Yvan-Duquette, 2018-0546 – PIIA-32, 247, rue Yvan-Duquette, 2018-0547

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-093;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors des réunions tenues les 10 et 24 avril 2018 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le conseil municipal approuve les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-3	2018-0203	180424-11	344, rue Principale	Construction
PIIA-4	2018-0543	180424-13	177, rue Empire	Construction
PIIA-5	2018-0503	180424-14	130-132, rue Dufferin	Réparation
PIIA-6	2018-0400	180424-02	80, rue Drummond	Construction
PIIA-8	2018-0356	180410-09	42, rue Mountain	Réparation
PIIA-12	2018-0441	180424-15	630, rue Bernard	Construction
PIIA-13	2018-0462	180424-16	535, rue Principale	Construction
PIIA-15	2018-0388	180410-10	608, rue Bauhaus	Réparation
PIIA-17	2013-2354	180410-11	68, rue Quévillon	Modification
PIIA-17	2018-0279	180410-12	98, rue Quévillon	Construction
PIIA-20	2018-0307	180410-13	99, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2017-2991	180424-20	331 à 337, rue du Mont-Brome	Modification
PIIA-20	2018-0418	180424-21	368 à 382, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2018-0552	180424-22	368 à 382, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2018-0290	180410-14	375 à 381, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2018-0509	180424-23	410 à 420, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2018-0510	180424-24	410 à 420, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2018-0291	180410-15	374 à 380, rue du Mont-Saint-Bruno	Construction
PIIA-20	2018-0371	180410-16	292, rue du Mont-Saint-Grégoire	Construction
PIIA-30	2018-0516	180424-12	3 à 7, rue Court	Construction
PIIA-30	2018-0463	180424-17	535, rue Principale	Enseigne
PIIA-32	2018-0544	180424-25	156, rue des Commissaires	Construction
PIIA-32	2018-0545	180424-26	158, rue des Commissaires	Construction
PIIA-32	2018-0277	180410-17	167, rue des Commissaires	Construction
PIIA-32	2018-0278	180410-18	169, rue des Commissaires	Construction

PIIA-32	2018-0538	180424-27	240, rue des Écoliers	Construction
PIIA-32	2018-0536	180424-28	247, rue des Écoliers	Construction
PIIA-32	2018-0535	180424-29	267, rue des Écoliers	Construction
PIIA-32	2018-0546	180424-30	245, rue Yvan-Duquette	Construction
PIIA-32	2018-0547	180424-31	247, rue Yvan-Duquette	Construction

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0360

Autorisation – Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA-32 – Demande de permis de construction numéro 2018-0126 – 151, rue des Commissaires

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-083, transmettant la résolution numéro 180313-17 du Comité consultatif d'urbanisme;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser, conformément au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Granby et suite à la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 180313-17, la délivrance du permis de construction numéro 2018-0126 à Mme Claudie Robert, représentante de la compagnie Les Constructions Clément Robert inc., afin de permettre, au 151, rue des Commissaires, de fermer le dessous du patio et de construire des murs intimités autour de celui-ci de la façon suivante :

- le mur du côté mitoyen sera de 6 pieds de haut sur environ 10 pieds de long en bois terra teint. Les planches seront disposées à la verticale en alternance;
- le mur du côté de la rue sera de 6 pieds de haut sur environ 10 pieds de long en bois terra teint. Les planches seront disposées à la verticale en alternance. La partie supérieure du mur sera ajourée avec de plus petites lattes de bois sur toute la largeur du mur et mesura environ un pied et 6 pouces de haut. Le reste des murs intimités sera construit tel que l'option numéro 1;
- de plus, un garde-corps de 48 pouces sera ajouté afin d'empêcher l'accès à la future piscine. Ce dernier sera de même modèle que le garde-corps initialement présenté au permis de construction du bâtiment principal soit en bois terra teint;
- les nouvelles dimensions du patio seront donc de 16 pieds sur 14 pieds; et
- finalement le dessous du patio sera fermé avec des planches de bois terra teint placées à l'horizontale et une porte sera incluse pour accéder au-dessous;

le tout conditionnellement à ce que le mur soit construit en palier, de façon à éviter l'effet palissade;

ledit projet respectant les objectifs et critères du PIIA-32 dudit règlement;

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0361

Refus – Demande de modification au Règlement de zonage – 194, rue Denison Ouest

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-073, transmettant la résolution numéro 180327-09 du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE Mme Caroline Longpré, propriétaire, a formulé, le 15 mars dernier, une demande de modification au Règlement numéro 0663-2016 de zonage visant à permettre une maison de chambres dans la zone résidentielle HK14R;

CONSIDÉRANT QUE les usages permis dans la zone sont les résidences de 1 à 3 logements;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas souhaitable dans ce secteur de faible densité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 180327-09, ne recommande pas la présente demande;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de refuser la présente demande de modification au Règlement numéro 0663-2016 de zonage pour la propriété située au 194, rue Denison Ouest, considérant que la zone visée est de faible densité et que l'autorisation de maison de chambres ne peut pas être liée à un type de clientèle.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0362

Nomination au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Mme Anne-Marie Cadieux, présidente – M. André Leclerc, vice-président – Deux (2) ans

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-084;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 0008-2007 concernant le Comité consultatif d'urbanisme et ses amendements;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de nommer, conformément aux dispositions du Règlement numéro 0008-2007 concernant le Comité consultatif d'urbanisme et plus spécifiquement à l'article 3 traitant de la nomination des officiers :

- Mme Anne-Marie Cadieux à titre de présidente dudit comité, et

- M. André Leclerc à titre de vice-président;

la durée de fonction des officiers étant de deux (2) ans et est renouvelable selon la période décrite au chapitre II traitant de la composition et de l'organisation du comité.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0363

Directive de changements numéro 01 – Travaux de déboisement de terrains industriels – Secteur rue Bousquet – Contrat numéro 187/2017 – J.G. Casavant inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-096;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'accepter la directive de changements numéro 01 concernant des quantités ajoutées ou retranchées au bordereau de soumission, des travaux supplémentaires ou autres réalisés au contrat numéro 187/2017, relativement aux travaux de déboisement de terrains industriels, secteur de la rue Bousquet, le tout entraînant une économie de 1 740,00 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0364

Autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Quartier de la Ferme, phase III – Rues Marshall, Francis-Gilmour et Patrick-Hackett – Développement des terres Miner inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-107;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser la signature d'une entente relative à des travaux municipaux pour des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de voirie concernant la construction des rues Marshall, Francis-Gilmour et Patrick-Hackett, représentant la phase III du projet du Quartier de la Ferme des terres Miner (lot 1) avec le promoteur Développement des terres Miner inc., conformément aux plans et devis préparés par la firme Les Services exp. inc., dont l'estimation du coût des travaux s'élève à 299 646,00 \$, taxes en sus.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0365

Participation à la campagne de sensibilisation pour lutter contre les dépôts sauvages – MRC de La Haute-Yamaska

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-095;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute-Yamaska entend déployer, sur l'ensemble de son territoire, une campagne de sensibilisation pour lutter contre les dépôts sauvages;

CONSIDÉRANT la problématique de dépôts sauvages constatée à certains endroits de la Ville;

CONSIDÉRANT que la MRC propose l'installation d'affiches dissuasives aux sites problématiques;

CONSIDÉRANT que la MRC procédera à un appel d'offres commun pour l'acquisition des affiches et des accessoires requis;

CONSIDÉRANT l'appui financier offert par la MRC de La Haute-Yamaska pour défrayer une partie de la fabrication des panneaux;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à acquérir de telles affiches;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser la MRC de La Haute-Yamaska à aller en appel d'offres, pour et au nom de la Ville de Granby, en vue de l'acquisition de onze (11) panneaux pour la lutte aux dépôts sauvages ainsi que les poteaux, manchons et quincailleries requis;

de déléguer à la MRC le pouvoir d'accepter, au nom de la Ville de Granby, la plus basse soumission conforme;

d'autoriser une dépense maximale de 3 747,61 \$, taxes incluses, prélevée au budget d'exploitation du Service des travaux publics pour l'acquisition d'onze (11) panneaux, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 191-2018, en date du 25 avril 2018;

de soumettre une demande d'aide financière à la MRC pour la fabrication des panneaux qui seront mis sur le territoire de la Ville; et

d'autoriser M. Serge Drolet, coordonnateur de la division environnement ou M. Gabriel Bruneau, directeur, tous deux du Service de la planification et de la gestion du territoire, à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0366

Autorisation de signature – Entente – Sculpture Daniel Haché – Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin (CINLB)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2018-006;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby souhaite procéder au réaménagement du stationnement du Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin (CINLB);

CONSIDÉRANT QUE le budget sera pris à même le projet d'embellissement du programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE la place nécessite des rénovations importantes aux dépérissements des chênes existants;

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Haché, artiste, a déposé un projet de réalisation d'une sculpture de bois;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser la signature d'une entente avec l'artiste sélectionné et d'octroyer le mandat pour la réalisation de la proposition de M. Daniel Haché, laquelle consiste en une sculpture de bois, en autorisant l'octroi d'un budget au montant de 15 000 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 176-2018, en date du 12 avril 2018.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0367

Aménagement de la Place de la bibliothèque – Peinture sur béton – Nouvelles plantations d'arbres – Changement de mobilier urbain

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2018-007;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'octroyer un budget de 40 000 \$ pour le réaménagement de la Place de la bibliothèque, laquelle sera agrémentée d'une peinture sur béton, de nouvelles plantations d'arbres et de changement de mobilier urbain, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 220-2018, en date du 7 mai 2018; et

d'autoriser un transfert budgétaire pour la somme de 40 000 \$ du surplus libre au nouveau projet.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0368

Demande de fourniture de billets pour le transport en commun – Vie culturelle et communautaire – Camps de jour 2018

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-026;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Granby d'offrir des activités aux enfants et aux familles;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme Vie culturelle et communautaire afin que la Ville fournisse deux cents (200) billets gratuits pour le transport en commun en faveur des enfants inscrits aux camps de jours pour l'année 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser le Service des finances à fournir les deux cents (200) billets demandés pour le transport urbain à Vie culturelle et communautaire pour le transport des enfants inscrits aux camps de jour 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0369

Autorisation de passage – Défi des Cantons-de-l'Est – 8 septembre 2018 – Vélo Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-028;

CONSIDÉRANT le passage des cyclistes participant au Défi des Cantons-de-l'Est, sur le territoire de la Ville, le 8 septembre prochain;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser le passage des cyclistes participant au Défi des Cantons-de-l'Est, sur le territoire de la ville de Granby, le 8 septembre 2018, et ce, selon le trajet soumis.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0370

Tournoi Défi à l'entreprise – 7 juillet 2018 – Tournoi de soccer amical des policiers – 7 et 8 juillet 2018 – Parc Terry-Fox

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-029;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser l'utilisation du parc Terry-Fox pour la tenue du Tournoi Défi à l'entreprise le 7 juillet 2018, ainsi que pour la tenue du Tournoi de soccer amical des policiers les 7 et 8 juillet 2018; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de ces activités et ce, jusqu'à un montant maximal de 3 700 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 182-2018, en date du 17 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0371 **Défi EnBarque pour ta fondation – Parc Daniel-Johnson – 26 mai 2018**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-030;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser l'utilisation du parc Daniel-Johnson le 26 mai 2018 de 6 h à 16 h pour la présentation du Défi EnBarque pour ta fondation;

d'autoriser l'utilisation de deux (2) bateaux à moteur sur le lac Boivin, soit :

- 1 canot à moteur pour l'installation des corridors de course (veille de l'événement);
- 1 zodiac le jour de l'événement pour la sécurité;

d'autoriser l'installation d'un quai sur le lac pour donner accès aux bateaux;

d'autoriser l'affichage sur le site et à l'entrée du parc deux semaines à l'avance;

d'autoriser la fourniture des services municipaux, et ce, jusqu'à un montant maximal de 2 300 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 183-2018, en date du 17 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0372 **Ajout à la liste des organismes sans but lucratif (OSBL) reconnus – Accréditation – Communauté congolaise de Granby**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-031;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Communauté congolaise de Granby répond aux conditions de la politique de reconnaissance de la Ville de Granby et a fourni les documents requis;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de reconnaître l'organisme sans but lucratif Communauté congolaise de Granby afin que celui-ci puisse bénéficier des privilèges de la politique de reconnaissance pour les organismes de la Ville de Granby; et

d'autoriser la directrice des Services juridiques et greffière à modifier l'annexe des organismes sans but lucratif reconnus par le conseil municipal afin d'inclure cet organisme dans ladite liste pour les demandes futures.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0373 **Ajout à la liste des organismes sans but lucratif (OSBL) reconnus – Accréditation – Les As de Sable**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-033;

CONSIDÉRANT que l'organisme Les As de Sable répond aux conditions de la politique de reconnaissance de la Ville de Granby et a fourni les documents requis;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de reconnaître l'organisme sans but lucratif Les As de Sable afin que celui-ci puisse bénéficier des privilèges de la politique de reconnaissance pour les organismes de la Ville de Granby; et

d'autoriser la directrice des Services juridiques et greffière à modifier l'annexe des organismes sans but lucratif reconnus par le conseil municipal afin d'inclure cet organisme dans ladite liste pour les demandes futures.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0374

Journée canine – 9 juin 2018 – Société protectrice des animaux (SPA) des Cantons – Parc Terry-Fox

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-032;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser l'utilisation du parc Terry-Fox pour la présentation de la Journée canine le 9 juin 2018 de 9 h à 16 h 30;

d'autoriser la présence de chiens à cette activité; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires jusqu'à un maximum de 900 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 184-2018, en date du 17 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0375

Tour du silence – 16 mai 2018 – Cyclones de Granby – Parc Daniel-Johnson

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-035;

CONSIDÉRANT l'organisation du Tour du silence par les Cyclones de Granby, le 16 mai prochain;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser la tenue de l'événement Tour du silence le 16 mai 2018;

d'autoriser l'utilisation du parc Daniel-Johnson par le club de vélo Cyclones de Granby, le 16 mai 2018, de 18 h à 20 h; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cet événement, et ce, jusqu'à un montant maximal de 1 500 \$, payable à

même le fonds d'administration tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 199-2018, en date du 1^{er} mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0376 **Activité de vélo – CPE Nez-à-Nez – 29 mai 2018 – Fermeture de la rue Davignon (entre les rues Paré et Cartier)**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-036.

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser la direction du CPE Nez-à-Nez à tenir l'activité de vélo le 29 mai 2018 entre 9 h et 12 h sur la rue Davignon; et

d'autoriser la fermeture de la rue Davignon entre les rues Paré et Cartier.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0377 **Politique Égalité – Nominations des représentants du comité de suivi des actions – Mme Louise Brodeur-Comeau – Mme Geneviève Rheault – Mme Sophia Cotton – Mme Runnan Demers – M. Mathieu St-François – M. Jean Bruneau – M. Pierre-Albert Morin**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-027;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Granby de mettre en place une politique d'égalité;

CONSIDÉRANT l'adoption d'une telle politique en octobre 2017, par la résolution numéro 2017-10-0943;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour constituer le comité de suivi de la politique Égalité de la Ville de Granby;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de procéder à la nomination des personnes suivantes pour un mandat de deux (2) ans afin de compléter la composition du comité de suivi de la politique Égalité, à savoir :

- Madame Louise Brodeur-Comeau;
- Madame Geneviève Rheault;
- Madame Sophia Cotton;
- Madame Runnan Demers;
- Monsieur Mathieu St-François;
- Monsieur Jean Bruneau; et
- Monsieur Pierre-Albert Morin.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0378

Acquisition de l'œuvre d'art dans le cadre de la Politique sur l'intégration des arts à l'architecture – Projet du Centre multifonctionnel Notre-Dame de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-022;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de l'église Notre-Dame en centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*;

CONSIDÉRANT les normes et procédures en vigueur du ministère de la Culture et des Communications;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser M. Patrice Faucher, directeur du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, à signer les contrats avec les trois (3) artistes présélectionnés;

d'autoriser un budget de 12 000 \$ pour la fabrication des maquettes, le tout suivant les modalités du ministère de la Culture et des Communications (4 000 \$ par maquette);

d'autoriser la dépense d'un montant de 81 000 \$ pour l'acquisition de l'œuvre d'art sélectionnée;

d'autoriser également M. Patrice Faucher à signer le contrat avec l'artiste sélectionné par le comité pour l'acquisition de l'œuvre au montant de 81 000 \$ selon le contrat type prévu par le ministère de la Culture et des Communications; et

d'autoriser le paiement des frais de 18 600 \$ au ministère de la Culture et des Communications pour la gestion de ce projet;

le tout étant payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 188-2018, en date du 24 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0379

Acquisition de l'œuvre d'art dans le cadre de la Politique sur l'intégration des arts à l'architecture – Projet du Centre aquatique

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2018-023;

CONSIDÉRANT le projet de construction du Centre aquatique;

CONSIDÉRANT la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*;

CONSIDÉRANT les normes et procédures en vigueur du ministère de la Culture et des Communications;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser M. Patrice Faucher, directeur du Service de la coordination du Loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, à signer les contrats avec les quatre (4) artistes présélectionnés;

d'autoriser un budget de 20 000 \$ pour la fabrication des maquettes, le tout suivant les modalités du ministère de la Culture et des Communications (5 000 \$ par maquette);

d'autoriser la dépense d'un montant de 170 000 \$ pour l'acquisition de l'œuvre d'art sélectionnée par le comité;

d'autoriser également M. Patrice Faucher à signer le contrat avec l'artiste sélectionné par le comité pour l'acquisition de l'œuvre au montant de 170 000 \$ selon le contrat type prévu par le ministère de la Culture et des Communications; et

d'autoriser le paiement des frais de 38 000 \$ au ministère de la Culture et des Communications pour la gestion de ce projet;

le tout étant payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 189-2018, en date du 24 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0380

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0008-2007 concernant le Comité consultatif d'urbanisme en ajoutant des mécanismes de contrôle à l'annexe « B »

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0008-2007 concernant le Comité consultatif d'urbanisme en ajoutant des mécanismes de contrôle à l'annexe « B ».

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0008-2007 concernant le Comité consultatif d'urbanisme en ajoutant des mécanismes de contrôle à l'annexe « B » ».

2018-05-0381

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant les règles d'émission des permis de regrattier, la tarification des compteurs d'eau et les branchements

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Jean-Luc Nappert donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant les règles d'émission des permis de regrattier, la tarification des compteurs d'eau et les branchements.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant les règles d'émission des permis de regrattier, la tarification des compteurs d'eau et les branchements ».

2018-05-0382 **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement décrétant des travaux pour la reconstruction d'infrastructures sur les rues Laval et Horner, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 295 000 \$ et un emprunt de 99 673 \$**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Riel donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant des travaux pour la reconstruction d'infrastructures sur les rues Laval et Horner, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 295 000 \$ et un emprunt de 99 673 \$.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement décrétant des travaux pour la reconstruction d'infrastructures sur les rues Laval et Horner, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 295 000 \$ et un emprunt de 99 673 \$ ».

2018-05-0383 **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement décrétant des travaux pour la reconstruction d'infrastructures sur les rues Horner, Laval, Cowie et Robinson, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 2 093 000 \$ et un emprunt de 611 156 \$**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Riel donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant des travaux pour la reconstruction d'infrastructures sur les rues Horner, Laval, Cowie et Robinson, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 2 093 000 \$ et un emprunt de 611 156 \$.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement décrétant des travaux pour la reconstruction d'infrastructures sur les rues Horner, Laval, Cowie et Robinson, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 2 093 000 \$ et un emprunt de 611 156 \$ ».

2018-05-0384 **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement décrétant une augmentation du montant du fonds de roulement de la Ville de Granby pour porter son capital à 12 000 000 \$**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Jocelyn Dupuis donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant une augmentation du montant du fonds de roulement de la Ville de Granby pour porter son capital à 12 000 000 \$.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement décrétant une augmentation du montant du fonds de roulement de la Ville de Granby pour porter son capital à 12 000 000 \$ ».

2018-05-0385 **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville »**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Julie Bourdon donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville ».

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » ».

2018-05-0386

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » à même une partie de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » dans le secteur du centre-ville et d'agrandir l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » à même une partie des aires résidentielles de moyenne et de faible densité « Rm » et « Rf » ainsi que d'agrandir l'aire résidentielle de faible densité « Rf » à même une partie de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » dans le secteur de la rue Irwin

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP08-2018 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Alain Lacasse donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » à même une partie de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » dans le secteur du centre-ville et d'agrandir l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » à même une partie des aires résidentielles de moyenne et de faible densité « Rm » et « Rf » ainsi que d'agrandir l'aire résidentielle de faible densité « Rf » à même une partie de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » dans le secteur de la rue Irwin.

2018-05-0387

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP08-2018 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » à même une partie de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » dans le secteur du centre-ville et d'agrandir l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » à même une partie des aires résidentielles de moyenne et de faible densité « Rm » et « Rf » ainsi que d'agrandir l'aire résidentielle de faible densité « Rf » à même une partie de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » dans le secteur de la rue Irwin

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP08-2018 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le premier projet de règlement numéro PP08-2018, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP08-2018 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » à même une partie de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » dans le secteur du centre-ville et d'agrandir l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » à même une partie des aires résidentielles de moyenne et de faible densité « Rm » et « Rf » ainsi que d'agrandir l'aire résidentielle de faible densité « Rf » à même une partie de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » dans le secteur de la rue Irwin », soit adopté.

Qu'une assemblée publique sur ledit projet de règlement ait lieu le mercredi 30 mai 2018, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0388

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les bâtiments de 4 étages avec toit plat dans la zone JJ08R, d'agrandir la zone HH09R à même une partie de la zone HH12R et d'ajuster les limites des zones GG02R, GG04R et GG05R, d'inclure les lots 1 140 090 et 1 140 037 CQ dans la zone HJ27R, de permettre les bâtiments de 4 étages dans la zone FM07R, d'interdire les panneaux-réclames dans les zones JM01C, JM02C, JM03C et JM05R et d'établir des normes relatives à l'aménagement d'un ponceau

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP09-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

La conseillère Denyse Tremblay donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les bâtiments de 4 étages avec toit plat dans la zone JJ08R, d'agrandir la zone HH09R à même une partie de la zone HH12R et d'ajuster les limites des zones GG02R, GG04R et GG05R, d'inclure les lots 1 140 090 et 1 140 037 CQ dans la zone HJ27R, de permettre les bâtiments de 4 étages dans la zone FM07R, d'interdire les panneaux-réclames dans les zones JM01C, JM02C, JM03C et JM05R et d'établir des normes relatives à l'aménagement d'un ponceau.

2018-05-0389

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP09-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les bâtiments de 4 étages avec toit plat dans la zone JJ08R, d'agrandir la zone HH09R à même une partie de la zone HH12R et d'ajuster les limites des zones GG02R, GG04R et GG05R, d'inclure les lots 1 140 090 et 1 140 037 CQ dans la zone HJ27R, de permettre les bâtiments de 4 étages dans la zone FM07R, d'interdire les panneaux-réclames dans les zones JM01C, JM02C, JM03C et JM05R et d'établir des normes relatives à l'aménagement d'un ponceau

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP09-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le premier projet de règlement numéro PP09-2018, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP09-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les bâtiments de 4 étages avec toit plat dans la zone JJ08R, d'agrandir la zone HH09R à même une partie de la zone HH12R et d'ajuster les limites des zones GG02R, GG04R et GG05R, d'inclure les lots 1 140 090 et 1 140 037 CQ dans la zone HJ27R, de permettre les bâtiments de 4 étages dans la zone FM07R, d'interdire les panneaux-réclames dans les zones JM01C, JM02C, JM03C et JM05R et d'établir des normes relatives à l'aménagement d'un ponceau », soit adopté.

Qu'une assemblée publique sur ledit projet de règlement ait lieu le mercredi 30 mai 2018, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0390

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'accorder une réduction additionnelle de cases de stationnement à certaines zones du secteur centre-ville, d'ajuster les limites du secteur centre-ville, d'agrandir la zone GK11C à même une partie des zones GK06C et GK26R, d'agrandir la zone GK30C à même une partie des zones GK32C et GK06C, de créer la zone GJ34C à même une partie de la zone GJ23C, de créer la zone GJ35C à même une partie des zones GJ18C, GK19R et GJ23C, de créer la zone GJ36C à même une partie de la zone GJ23C, de créer la zone GJ37C à même une partie de la zone GJ23C, de créer la zone GK33C à même une partie des zones GK02C et GK11C, de retirer la classe d'usages « Cess » des usages autorisés dans la zone GJ18C, d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone GK30C et de modifier certains usages autorisés dans la zone GK11C

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP10-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'accorder une réduction additionnelle de cases de stationnement à certaines zones du secteur centre-ville, d'ajuster les limites du secteur centre-ville, d'agrandir la zone GK11C à même une partie des zones GK06C et GK26R, d'agrandir la zone GK30C à même une partie des zones GK32C et GK06C, de créer la zone GJ34C à même une partie de la zone GJ23C, de créer la zone GJ35C à même une partie des zones GJ18C, GK19R et GJ23C, de créer la zone GJ36C à même une partie de la zone GJ23C, de créer la zone GJ37C à même une partie de la zone GJ23C, de créer la zone GK33C à même une partie des zones GK02C et GK11C, de retirer la classe d'usages « Cess » des usages autorisés dans la zone GJ18C, d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone GK30C et de modifier certains usages autorisés dans la zone GK11C.

2018-05-0391

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP10-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'accorder une réduction additionnelle de cases de stationnement à certaines zones du secteur centre-ville, d'ajuster les limites du secteur centre-ville, d'agrandir la zone GK11C à même une partie des zones GK06C et GK26R, d'agrandir la zone GK30C à même une partie des zones GK32C et GK06C, de créer la zone GJ34C à même une partie de la zone GJ23C, de créer la zone GJ35C à même une partie des zones GJ18C, GK19R et GJ23C, de créer la zone GJ36C à même une partie de la zone GJ23C, de créer la zone GJ37C à même une partie de la zone GJ23C, de créer la zone GK33C à même une partie des zones GK02C et GK11C, de retirer la classe d'usages « Cess » des usages autorisés dans la zone GJ18C, d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone GK30C et de modifier certains usages autorisés dans la zone GK11C

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP10-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté lors de la présente séance;

que le premier projet de règlement numéro PP11-2018, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP11-2018 modifiant le Règlement numéro 0665-2016 sur les usages conditionnels afin d'ajouter une zone où le stationnement est autorisé comme usage principal à la suite de la révision des délimitations des zones situées à l'intérieur du secteur centre-ville », soit adopté.

Qu'une assemblée publique sur ledit projet de règlement ait lieu le mercredi 30 mai 2018, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0394

Adoption du premier projet de résolution numéro PPR01-2018 accordant une demande de permis de construction portant le numéro 2018-0437 pour l'établissement situé au 48, rue Azarie-Côté, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 180410-08, s'est prononcé sur la délivrance du permis de construction;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution portant le numéro PPR01-2018, lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2018;

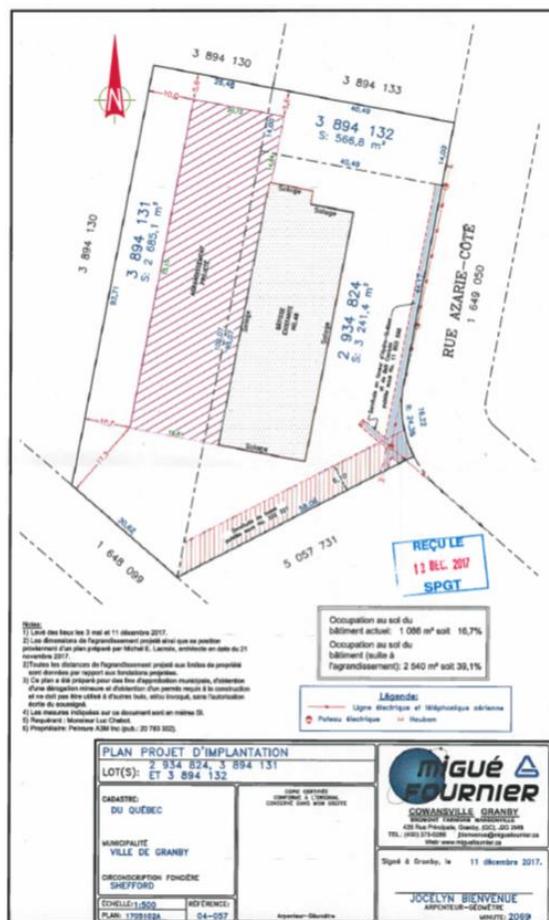
CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution portant le numéro SPR<-2018, lors de la séance du conseil tenue le < ;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance du permis de construction portant le numéro 2018-0437 de la façon suivante :
 - 2.1 À permettre l'agrandissement d'une usine de peinture en poudre cuite de pièces métalliques faisant partie de la classe d'usages « Imanu », situé au 48, rue Azarie-Côté, lots 2 934 824, 3 894 131 et 3 894 132 du cadastre du Québec,

le tout tel que démontré au plan projet d'implantation préparé par M. Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre, portant le numéro 2069 de ses minutes, plan 1705102A en date du 11 décembre 2017.



- 2.2 À permettre l'aménagement paysagé du terrain comprenant l'implantation d'un conteneur empiétant dans la cour avant;

le tout tel que démontré au plan concept d'aménagement du terrain préparé par M. Samuel Roy, architecte paysagiste en date du 27 février 2018.



- 2.3 À permettre l'installation d'enseignes conformément aux dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, et ce, malgré que l'usage de peinture en poudre cuite de pièces métalliques faisant partie de la classe d'usages « Imanu », est dérogatoire.
3. En vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la nature de ce projet particulier situé au 48, rue Azarie-Côté se résume comme suit :

- 3.1 L'immeuble est situé dans une zone commerciale portant le numéro FH04C (secteur situé au sud de la rue Principale entre les rues Saint-Jude Sud et Irwin);
- 3.2 L'immeuble commercial comprendra un usage principal de peinture en poudre cuite de pièces métalliques autorisé dans la zone, mais dérogatoire en raison de sa superficie de 2 550 mètres carrés;
- 3.3 L'immeuble commercial comprendra des conteneurs à déchets empiétant d'un maximum de 3 mètres dans la cour avant.

4. Délimitation de la zone concernée

La délimitation de la zone commerciale concernée FH04C telle qu'elle apparaît à l'annexe A intitulée « Plan de zonage » du Règlement numéro 0663-2016 de zonage est connue comme étant une partie de territoire située au sud de la rue Principale entre les rues Saint-Jude Sud et Irwin;

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 23 avril 2018.



Qu'une assemblée publique sur ledit projet de résolution ait lieu le jeudi 17 mai 2018, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0395

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Adoption du second projet – Second projet de règlement numéro SP06-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajouter la classe d'usages « Ccan » aux usages du groupe commercial « C », de remplacer la classe d'usages « Imar » par la classe d'usages « Ican », de préciser les zones où la vente de cannabis et de produits dérivés est

autorisée, de retirer la classe d'usages « Imar » des usages autorisés dans la zone commerciale EG04C, de retirer la classe d'usages « Imar » des usages autorisés dans la zone industrielle JG02I et de préciser les zones où la production et la transformation de cannabis sont autorisées, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP06-2018

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP06-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 25 avril 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro SP06-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajouter la classe d'usages « Ccan » aux usages du groupe commercial « C », de remplacer la classe d'usages « Imar » par la classe d'usages « Ican », de préciser les zones où la vente de cannabis et de produits dérivés est autorisée, de retirer la classe d'usages « Imar » des usages autorisés dans la zone commerciale EG04C, de retirer la classe d'usages « Imar » des usages autorisés dans la zone industrielle JG02I et de préciser les zones où la production et la transformation de cannabis sont autorisées, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP06-2018 », soit adopté tel que soumis.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 25 avril 2018 concernant le premier projet de règlement numéro PP06-2018 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0396

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Adoption du second projet – Second projet de règlement numéro SP07-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les toits plats et les bâtiments de quatre étages dans la zone résidentielle GH02R ainsi que d'en modifier les limites et d'autoriser la vente, l'exposition et la mécanique de véhicule de 3 000 kg et plus dans la zone commerciale EG02C, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP07-2018

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP07-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 25 avril 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro SP07-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les toits plats et les bâtiments de quatre étages dans la zone résidentielle GH02R ainsi que d'en modifier les limites et d'autoriser la vente, l'exposition et la mécanique de véhicule de 3 000 kg et plus dans la zone

commerciale EG02C, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP07-2018 », soit adopté tel que soumis.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 25 avril 2018 concernant le premier projet de règlement numéro PP07-2018 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0397

Adoption – Règlement numéro 0753-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de remplacer à la classe d'usages « lali » l'usage « industrie d'équarrissage » par l'usage « industrie du conditionnement de la viande », de remplacer à la classe d'usages « lprim » l'usage « industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande » par l'usage « industrie de l'abattage et de l'équarrissage », de préciser les cas où l'abattage d'arbres est autorisé en zones urbaines, d'ajuster les limites des zones résidentielles IJ21R et IJ22R, d'autoriser les services d'extermination et de désinfection dans la zone commerciale GJ12C et d'autoriser les services d'entretien ménager sans entreposage extérieur dans la zone commerciale EK09C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP03-2018 et SP03-2018

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP03-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0753-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de remplacer à la classe d'usages « lali » l'usage « industrie d'équarrissage » par l'usage « industrie du conditionnement de la viande », de remplacer à la classe d'usages « lprim » l'usage « industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande » par l'usage « industrie de l'abattage et de l'équarrissage », de préciser les cas où l'abattage d'arbres est autorisé en zones urbaines, d'ajuster les limites des zones résidentielles IJ21R et IJ22R, d'autoriser les services d'extermination et de désinfection dans la zone commerciale GJ12C et d'autoriser les services d'entretien ménager sans entreposage extérieur dans la zone commerciale EK09C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP03-2018 et SP03-2018 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 mars 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0398

Adoption – Règlement numéro 0754-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de modifier la définition d'« Enseigne », d'ajouter la définition de « Structure décorative ludique » et d'établir les dispositions relatives aux structures décoratives ludiques, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP04-2018 et SP04-2018

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP04-2018, adopté et présenté lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0756-2018 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant l'entretien de l'emprise et des entrées charretières, l'interdiction de pêche au réservoir Lemieux, les embarcations à moteur, la garde pour chiens, la présence des chiens sur le trottoir au parc Victoria, l'affichage sur les places et endroits publics, la neige et la glace dans les cours d'eau, la gestion des eaux pluviales ainsi que l'ajustement d'une pénalité pour le non-respect des pouvoirs de visite des immeubles », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 9 avril 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0401

Adoption – Règlement numéro 0757-2018 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec

CONSIDÉRANT le projet de règlement visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec*, présenté lors de la séance extraordinaire du 16 avril 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0757-2018 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance extraordinaire de ce conseil tenue le 16 avril 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-0402

Deuxième période de questions des citoyens

1. M. Richard Dubé

M. Richard Dubé, quartier 2, félicite les membres du conseil pour la présentation de la vidéo en 3D concernant les futurs projets des rues Laval, Horner, etc. et mentionne que c'est ce qu'il voulait dire par la proximité avec les citoyennes et citoyens. Il mentionne qu'une page Facebook a été créée pour le conseil de quartier numéro 2 et en explique le but.

M. Dubé fait référence à la subvention donnée à Vie culturelle et communautaire (VCC) au montant de 12 000 \$ pour les jardins collectifs à la Ferme Héritage Miner (FHM), au lieu d'un jardinier qui n'en coûtait rien et demande pour quelles raisons cela a été fait ainsi. M. le Maire répond que des citoyens se sont impliqués et ont amassé de l'argent, soit environ 6 000 \$, donc la Ville a donné la balance en faveur de cette mobilisation. Il souligne que les membres du conseil n'ont pas à faire de suivi auprès du conseil de quartier numéro 2. M. Dubé se demande pourquoi il faut toujours aller chercher dans les poches des contribuables. M. Bonin répond que les citoyens ont été impliqués et fait valoir que le conseil travaille souvent avec des partenariats.

2. Mme Caroline Longpré

Mme Caroline Longpré, 194, rue Denison Ouest, dit avoir fait une demande de modification au Règlement de zonage pour sa propriété afin d'en faire une maison de chambres, laquelle demande a été refusée ce soir, et désire comprendre les raisons pour lesquelles sa demande a été refusée. M. Robert Vincent, président du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), mentionne que la demande a été faite afin d'héberger des étudiants du Cégep de Granby, mais le CCU ne souhaite pas modifier le zonage pour la zone complète afin qu'il y ait l'autorisation de maisons de chambres dans ce secteur.

Mme Longpré se questionne à savoir si une demande de dérogation peut être acceptée que pour son projet, ce à quoi M. le Maire lui répond que non. Mme Longpré demande s'il existe une autre façon de faire, ce à quoi M. Bonin répond qu'une demande de PPCMOI, soit une demande sous forme de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, pourrait être possible.

M. Michel Pinault explique que la Ville ne peut pas contrôler la clientèle dans le cas des maisons de chambres et que la propriété est située dans une zone à faible densité, ce qui a affecté la recommandation du CCU.

Mme Longpré demande s'il y a un moyen de s'adresser à quelqu'un afin de mieux comprendre comment cela fonctionne, ce à quoi M. Bonin répond que ses coordonnées vont être prises en note et qu'un employé du Service de la planification et de la gestion du territoire communiquera avec elle sous peu à cet effet.

2018-05-0403

Levée de la séance

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de lever la séance. Il est 21 h 15.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

M^e Catherine Bouchard, directrice
des Services juridiques et greffière